



A.L.G.D.G.A.D.L'U.
Grand Chapitre Français
Suprême Conseil du Rite Moderne pour la France

Constitué en Souverain Grand Chapitre des Hauts Grades du rite Français,
le 16ème Jour du 7ème Mois de l'année 5989 de la vraie Lumière, 16 septembre 1989 de l'ère Chrétienne
Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Paris sous le n° W922000679
Modification en cours auprès de la préfecture des Yvelines

Monistrol sur Loire, le 25 Septembre 2013

Mes B.A.F.,

En tant que Suprême Commandeur du Grand Chapitre Français , je tiens à vous informer des évènements suivants dans un souci de clarté et d'honnêteté.

- le 21 septembre dernier, la Chambre d'Administration s'est réunie à Paris, au Novotel de la gare de Lyon.
- Les enjeux étaient simples : garder le Grand Chapitre dans sa forme actuelle, c'est à dire accepter tous les membres issus de la GLNF, ou sous la pression de la GLNF, se re définir par rapport à eux, avant la fin de l'année , avec comme épée de Damoclès la création de chapitres GLNF (ce qui est déjà fait)
- Les discussions ont très vite tournées autour du texte de Roger Girard, datant du 16 septembre 1989, stipulant que seuls les frères de la GLNF, pouvaient adhérer au Grand Chapitre Français
- Le vote qui a suivi pour que le Grand Chapitre Français clarifie son fonctionnement, appliquer ou non, ce texte, a été clair, 7 voix pour, 3 voix contre, dont la mienne . Je pense que l'environnement de 1989 est tellement différent de celui d'aujourd'hui.
- Un texte a ensuite été élaboré afin de l'envoyer à tous les frères. En gros, vous êtes GLNF et vous restez au GCF , vous n'êtes pas GLNF et l'on vous radie. Vous allez , sans tarder recevoir ce texte par courrier.
- Je considère ce texte comme inique et discriminatoire
- De retour chez moi , j'ai donc usé de mon statut de Suprême Commandeur , afin de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour que tous les chapitres puissent s'exprimer. Je n'ai reçu que mépris, et l'on m'a même traité d'irresponsable (sic)
- Les membres de la Chambre d'Administration (en excluant , Jean Vitrolles ,Grand Trésorier, Pierre Daudon, Assesseur élu, et moi même) ont concocté le texte que vous avez reçu par mail aujourd'hui , signé par notre Grand Secrétaire. Ceci, sans nous demander notre avis.
- En tant que Suprême Commandeur, je suis aussi Président de la Chambre d'Administration. Je considère donc, qu'il s'agit d'un coup d'état. Rappelez vous qu'en Mai dernier j'ai été réélu avec 98% des voix lors du Grand Chapitre de Printemps de Rennes.
- Depuis mon élection, il y a deux ans , j'ai toujours dit et écrit que je ne laisserai personne sur le bord du chemin . Dont acte aujourd'hui.



A.L.G.D.G.A.D.L'U.
Grand Chapitre Français
Suprême Conseil du Rite Moderne pour la France

Constitué en Souverain Grand Chapitre des Hauts Grades du rite Français,
le 16ème Jour du 7ème Mois de l'année 5989 de la vraie Lumière, 16 septembre 1989 de l'ère Chrétienne
Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Paris sous le n° W922000679
Modification en cours auprès de la préfecture des Yvelines

- En conséquence , je vous demande de ne pas répondre à ce questionnaire et je maintiens l'assemblée générale extraordinaire du 16 Novembre prochain au Novotel Gerland à Lyon, pour que tous les chapitres puissent s'exprimer librement sur cette question fondamentale.
- L'Ordre du Jour est en cours de préparation et vous parviendra très prochainement.

Michel Descours
Suprême Commandeur du Grand Chapitre Français
Président de la Chambre d'Administration